



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet le projet de budget 2022 à votre approbation et vous prie de prendre connaissance du plan des investissements pour l'année 2022.

A. Budget 2022

Résumé

Le budget 2022 annonce un excédent de charges de **Fr. 68'484.00** (2021 : **Fr. 46'984.00** - 2020 : **Fr. 4'651.00**)

Nous effectuons des amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour un montant de **Fr. 76'225.00** et du patrimoine financier pour un montant de **Fr. 61'530.00**.

Après amortissements de **Fr. 137'755.00** et prélèvements aux Fonds de réserve de **Fr. 104'000.00**, notre marge d'autofinancement est négative de **Fr. 34'729.00** au budget 2022 contre une marge positive au budget 2021 de **Fr. 5'876.00**.

1. Administration générale

11 Administration

Compte 11.301.0

La création d'un nouveau poste d'assistante administrative dès l'automne 2021 ainsi que le remplacement de la boursière ont un impact sur ce compte, alors budgété au prorata en 2021. Etroitement lié à cette charge, le compte Assurances sociales (**11.303.0**) augmente également.

Compte 11.311.0

Un logiciel de Gestion Electronique des Documents (GED) est actuellement en cours d'étude. En réponse aux failles informatiques constatées dernièrement par différentes communes, des travaux liés à l'amélioration de la sécurité matériel et logiciel sont également planifiés. Un prélèvement au Fonds de réserve est prévu pour **Fr. 35'000.00 (11.480.0)**.

Compte 11.311.2

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le compte matériel COVID-19 est maintenu.

Compte 11.317.0

La fête des 50 ans de la fusion Envy–Romainmôtier n'ayant toujours pas pu être organisée, le montant prévu a été reporté en 2022.

16 Tourisme

Compte 16.316.0

Dès 2022 et à des fins touristiques, le 1^{er} étage de la Grange de la Dîme sera loué pour **Fr. 400.00** par mois.

Compte 16.365.0

Ce compte enregistre principalement les cotisations dues à l'Association de Développement du Nord Vaudois (ADNV).

2. Finances

21 Impôts

Compte 21.400.0 et suivants

Basé sur une estimation fournie par l'Administration cantonale des impôts (ACI), le rendement d'impôt communal se doit d'être budgété avec prudence. C'est la raison pour laquelle le montant porté au budget 2022 est inférieur à celui de 2021.

D'autres postes, comme les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations ainsi que l'impôt source sont difficilement planifiables. La rétrocession sur les travailleurs frontaliers varie en fonction de la conjoncture économique ainsi que, de manière indirecte, par le système péréquatif dans sa redistribution.

22 Service financier

Un nouveau sous-chapitre est créé afin de faciliter la lecture des mouvements liés à la péréquation. L'alimentation à la péréquation est facturée pour un montant de **Fr. 232'438.00 (221.352.00)** et correspond à **Fr. 16.00** près à notre estimation (**221.352.01**). Cette estimation se base sur la planification de notre rendement d'impôt ainsi que sa structure.

Selon notre estimation, les retours liés à la couche population et solidarité devraient être plus importants de **Fr. 33'384.00 (221.452.01)** alors que ceux liés aux dépenses thématiques (routes et forêts) devraient être inférieurs de **Fr. 61'061.00 (221.452.11)**

3. Domaines et bâtiments

32 Forêts

Divers travaux subventionnés ne suffisent pas à couvrir le déficit du compte forestier, déficit de **Fr. 27'726.00**. Cependant, un montant de **Fr. 11'675.00** lié aux dépenses thématiques devrait nous être retourné par le biais de la péréquation.

35 Bâtiments communaux

D'importantes charges à caractère non périodiques et liées à l'entretien de nos bâtiments sont planifiées et ont un impact non négligeable sur notre budget de fonctionnement. Elles sont néanmoins nécessaires à l'entretien de notre parc immobilier et à la mise en valeur de celui-ci.

3501 Maison de Commune

Compte 3501.314.0

Des travaux d'assainissement correspondant à l'isolation, le traitement de la moisissure, la peinture et le carrelage sont prévus au Pectinarium. Un prélèvement au Fonds de réserve est également planifié pour **Fr. 25'000.00 (3501.480.0)**

3503 Ancienne BCV

Compte 3503.314.0

Des travaux d'entretien de la salle de bains sont prévus dans un des appartements. Un prélèvement au Fonds de réserve est planifié pour **Fr. 10'000.00 (3503.480.0)**

3506 Tour de la Torture

Compte 3506.314.0

Des travaux liés aux tuyaux de chauffage sont compensés par un prélèvement de **Fr. 6'000.00** au Fonds de réserve (**3506.480.0**)

3510 Le Môtier

Compte 3510.314.0

L'entretien de la cuisine est projeté pour un montant de **Fr. 6'000.00**, dont un montant identique est prélevé sur le Fonds de réserve (**3510.480.0**)

4. Travaux

43 Routes

Compte 43.313.2

Différents travaux d'entretien de tronçons routiers sont prévus en plus de l'entretien courant, notamment au village d'Envy et la route de Moiry. Ces coûts sont en partie compensés par un retour de péréquation, sous la forme des thématiques.

Compte 43.315.0

Un montant de **Fr. 22'000.00** est prévu pour l'achat d'une lame à neige et une voiture. Un prélèvement au Fonds de réserve compense ces achats (**43.480.0**)

44 Parcs, promenades, cimetière

Compte 44.314.0

Un montant global de **Fr. 20'000.00** concernant la réfection de la couverture du mur nord, le remplacement d'une partie du gravier, l'installation d'un banc et diverses réparations sont au budget 2022.

Compte 44.314.4

Non réalisé en 2021, les travaux liés au captage du stand de tir seront effectués en 2022.

45 Déchets ménagers et déchetterie

Comptes 45.318.7

Les entourages de 2 Moloks seront remplacés.

Comptes 45.434.1 et 45.434.2

Comme mentionné dans le préavis du dernier budget, nous pouvons remarquer que ce compte, qui devrait être auto-financé est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 41'535.00**

46 Réseau d'égouts, d'épuration, eaux claires

Compte 460.352.0 et 460.434.0

Comme mentionné dans le préavis du dernier budget, il est à constater que ce chapitre, qui devrait être auto-financé, est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 17'800.00**

47 Cours d'eau et digues

Compte 47.314.0

Des travaux importants de remise en état du cours d'eau de la Diaz sont prévus et seront en partie subventionnés.

6. Police

66 Protection civile

Compte 66.352.0

Participation régionalisation de **Fr. 18.32** / habitant

7. Sécurité sociale

72 Prévoyance sociale cantonale

Compte 72.351.4

Un montant de **Fr. 72'500.00** est budgété pour le préscolaire (AJOVAL).

Compte 72.351.41

Un montant de **Fr. 95'000.00** est mis à notre budget pour le fonctionnement de l'UAPE (parascolaire).

Comptes 721.352.0 et 721.352.1

Comme pour le chapitre concernant la péréquation, la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale) se comptabilise sous cette nouvelle présentation. Le compte 721.352.0 présente la facture d'acompte reçue du Canton tandis que le compte 721.352.1 comptabilise la différence selon notre estimation. Pour le budget 2022, nous nous attendons à payer CHF 25'570.00 en trop par rapport aux acomptes facturés par le Canton. Des outils de planification, développés par les boursiers eux-mêmes, permettent de calculer cette différence et de l'enregistrer dans l'exercice correspondant, alors même que le décompte définitif ne se fera qu'en automne 2023.

8. Services industriels

810 Service des eaux

Compte 810.318.1

Notre participation concernant la mise en conformité du réseau intercommunal est budgétée pour un montant de **Fr. 15'000.00**

Comme pour les chapitres des déchets et réseau d'égouts, nous pouvons remarquer que ce compte est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 37'100.00**

B. Budget des investissements

Les investissements ci-dessous feront l'objet de préavis séparés au Conseil Général :

- Aménagement de la route de Vaulion – préavis 06/2020
- Aménagement du trottoir « Route de Dîme »
- Chemin piétonnier « La Bretenause »

C. Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Article 2 :

De prendre acte du budget d'investissements pour l'exercice 2022.

Romainmôtier, le 15 novembre 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

(Signé)

N. Monbaron

La Secrétaire

(Signé)

M. Pugin